

La Maire

Strasbourg, le 28 mai 2025

Monsieur le Président, *Lieser Bend*,

La ville de Strasbourg salue l'adoption le 6 décembre 2024 par le Conseil Rhénan de la résolution visant à coordonner les moyens de lutte à l'encontre de l'espèce de fourmis *Tapinoma magnum* à l'échelle du Rhin supérieur.

Le service des Espaces Verts et de Nature de la Ville s'est emparé de la problématique suite à la découverte de la présence de ces fourmis au sein des Jardins Familiaux du Hochweg dans le quartier marché-gare de Strasbourg. Sollicitée, la plateforme des espèces exotiques envahissantes (EEE) Grand Est ne peut pas intervenir car cette espèce n'est pas (*encore*) identifiée comme espèce exotique envahissante prioritaire, ni au niveau régional, ni au niveau européen.

À ce titre, la ville de Strasbourg s'inquiète de l'absence de moyens de lutte efficace actuelle pour endiguer ce phénomène. Il a été notamment observé qu'en affaiblissant la biodiversité, l'utilisation d'insecticides aurait tendance à favoriser le développement de cette espèce qui se multiplie aisément sur des milieux pauvres et dégradés.

Soucieuses d'éviter une dispersion de l'espèce, des mesures pour contenir son expansion et en limiter les nuisances ont d'ores et déjà été prises par la ville de Strasbourg. Les déchets verts sont stockés sur place. Certaines cultures (haricots, tomates, fraises, figues), que les *Tapinoma magnum* semblent affectionner, ont été déconseillées aux riverains. La formation de sols dépourvus de végétation, non revêtus est évitée.

La ville de Strasbourg encourage ainsi fortement la recherche scientifique pour identifier des solutions d'actions efficaces et la coopération transfrontalière pour prévenir la propagation des fourmis invasives (échanges d'informations, signalements, campagne de sensibilisation etc.).

Le Conseil commun Strasbourg-Kehl du 24 mars dernier s'est par ailleurs saisi de cette question qui touche également la localité de Kehl-Marlen.

.../...

Je me réjouis de pouvoir compter sur l'engagement collectif de nos partenaires français, allemands et suisses au sein du Conseil Rhénan pour contenir ensemble la multiplication de cette espèce sur le territoire du Rhin supérieur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



Jeanne BARSEGHIAN

MONSIEUR BERND METTENLEITER MDL
PRÉSIDENT
SECRÉTARIAT PERMANENT DU CONSEIL RHÉNAN DU RHIN SUPÉRIEUR
REHFUSPLATZ 11
77694 KEHL
ALLEMAGNE

Votre contact : Sophie VALETTE – Tél. +33 3 68 98 74 15 – Mail : sophie.valette@strasbourg.eu
Référence : 25-D00474